

*Direction générale  
de la mer et des transports*

**Arrêté du 28 juillet 2006 portant déclassement d'une parcelle relevant du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France sur la commune de Châtillon-sur-Loire (Loiret)**

NOR : *EQUI0611528A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,  
Vu la loi de finances pour 1991 n° 90-1168 du 29 décembre 1990 modifiée ;  
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France ;  
Vu le décret n° 91-796 du 20 août 1991 modifié relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 ;  
Vu le rapport de la chef de la subdivision navigation de Briare-Saint-Satur ;  
Vu l'estimation des services fiscaux ;  
Vu l'avis de Voies navigables de France,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Est déclarée inutile pour la navigation et déclassée du domaine public fluvial la parcelle bâtie cadastrée section AB n° 53 d'une contenance de trois ares et quarante-huit centiares sise sur la commune de Châtillon-sur-Loire dans le département du Loiret, telle que figurée sur le plan annexé au présent arrêté\*.

Article 2

La parcelle mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> fera l'objet d'une remise à la direction des services fiscaux du Loiret.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.  
Fait à Paris, le 28 juillet 2006.

Pour le ministre et par  
délégation :  
*Le sous-directeur des ports,  
des voies navigables et du littoral,*  
J.-B. Maillard

\* Ce plan peut être consulté à la direction interrégionale centre-est de voies navigables de France, direction départementale de l'équipement de la Nièvre, arrondissement développement de la voie d'eau, 2, rue Louise-Michel, 58640 Varennes-Vauzelles, et à la subdivision navigation de Briare-Saint-Satur, 17, rue du Pont-Canal, 45250 Briare.